

CRC DE REIMS

Une CFDT revendicative :

Le programme des DP du CRC [Marion GODIMUS (titulaire) et Amélie DUMENIL (suppléant)] pour les salariés s'axe sur 3 principaux points :

- 1) la politique de rémunération,
- 2) la reconnaissance professionnelle,
- 3) l'amélioration des conditions de travail.

Points relevés lors de la première réunion des Délégués du Personnel au CRC de Reims qui a eu lieu le 14/01/14 :

- L'évidence des écarts de salaire au sein de chaque fonction/entre des fonctions similaires (justifiés par « l'ancienneté/la performance » du collab du CRC créé il y a 3 ans !);
- L'absence d'information concernant les challenges/primes ;
- L'invitation « fictive » adressée par e-mail à l'ensemble du CRC à la Convention 2014 de Paris ;
- Le « flou artistique » de la politique RH concernant le CET, les CP et le congé ASA pour enfant malade ;

Les réponses apportées par la Direction lors cette réunion ont fait l'objet d'un compte rendu « déformé » diffusé auprès des salariés du CRC. La CFDT ne manquera pas lors des prochaines questions DP de pointer toutes dérives d'interprétations....

Les représentants CFDT seront encore plus vigilants, en attendant, nous remercions par le biais de ce journal tous les salariés du CRC de Reims pour leur confiance. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus afin qu'ils puissent poser vos questions individuelles qui souvent concernent le collectif !



A PROPOS DU CHSCT

En fait CHSCT veut dire « Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ». Le CHSCT est une émanation du CE, il existe un CHSCT dans chaque région, du moins en théorie. Donc en région Ile de France, il y a un CHSCT dont les membres sont élus (par les grands électeurs). Ils représentent ainsi tous les employés de toutes les plates-formes de la région, soit, environ 18 ou 20. A partir de maintenant nous ne parlerons plus que du CHSCT de l'île de France et de ses activités.

Le CHSCT se réunit tous les trois mois à CHILLY-MAZARIN siège de la DO (Direction Opérationnelle) de l'île de France. Passons en revue les activités du CHSCT :

VISITES DES PLATES-FORMES de notre région :

Le but de ces visites c'est de voir si les règles de sécurité sont respectées; à savoir la plate-forme elle-même, les installations électriques, présence de chauffage dans les lieux d'assemblage, tables d'assemblage, les salles de pause etc... Tout cela doit répondre à des critères bien précis qui sont écrits dans un document qu'on peut assimiler à un cahier des charges (document unique). Par exemple la propreté des toilettes, le dépôt en lui-même et l'entreposage des imprimés etc... Les zones de picking, de stockage et d'assemblage doivent répondre à des critères bien précis qui sont vérifiés lors des visites. Quand ces critères ne sont pas respectés des observations sont faites dans un document afin que soient effectuées les mises aux normes.

ACCIDENTS DE TRAVAIL :

Aussi, les membres du CHSCT sont informés des accidents de travail, ainsi ils peuvent donner leur avis et faire des propositions, ce qui a débouché soit sur des formations telles que agression canine, chute de plain-pied, agression verbale soit sur des propositions de changer de matériel, par exemple chariot, sacoche etc. Dans le cadre d'accident du travail, un arbre des causes doit être mis en place afin d'identifier

le ou les problèmes qui ont amené à cet accident et ainsi apporter des solutions.

CADENCES :

Le CHSCT a été consulté sur les modifications de cadences, de KSS de KDS mais il faut souligner qu'il ne participe pas à la commission des cadences elle-même.

MECANISATION :

Enfin, les visites du CHSCT ont permis aussi de voir comment se passe la mécanisation. La mécanisation concerne les plates-formes pour lesquelles des équipes du HUB (anciennement à Lognes) et maintenant à CROISSY-BEAUBOURG préparent les poignées. Les poignées arrivent toutes prêtes sur les plates-formes concernées pour les distributeurs dont les UG sont dites « mécanisées ». A ce niveau le CHSCT a fait un suivi régulier au cours duquel les personnes concernées par la mécanisation ont donné leur avis et ont parlé des problèmes qu'ils ont rencontrés aussi bien sur leur plate-forme que lors de leur distribution. Des solutions ont été proposées par le CHSCT et adoptées par la direction régionale.

Conclusion : grâce aux actions du CHSCT et dans une certaine mesure à une volonté de la direction de faire avancer l'amélioration des conditions de travail, il y a des chauffages dans pratiquement presque toutes les plates-formes. Les règles de sécurité sont généralement respectées, les distributeurs sont mieux équipés (chariots, sacs, chaussures de marche, blousons etc...), diverses formations sont proposées à tous les distributeurs. En ce qui concerne les plates-formes dont les UG sont mécanisées, amélioration des poignées : étiquetage, séparation des liasses des différentes UG marquage des CV 300 et des quantités par liasse pour chaque UG. Enfin le CHSCT a été consulté sur d'autres domaines de son champ de compétences mais malheureusement son avis ne reste que consultatif.



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Le journal des Médiapostiers d'Ile-de-France

n° 15 - février 2014

Une CFDT Toujours mobilisée!

Alors que 2013 reste une année sous le signe d'une crise qui perdure, la CFDT s'est investie sur le plan interprofessionnel afin de négocier des accords permettant à nos militants d'être au plus prêt des réalités des salariés. Médiapost, grâce aux différentes aides de l'Etat, a passé ce cap et le CICE a permis tout de même de dégager sept millions d'euros et contribuer à une « certaine » stabilité. La CFDT souvent seule s'est aussi investie au cœur de Médiapost pour faire vivre ces accords et que les salariés ne soient pas laissés sur le bord du chemin. Sous couvert d'une période difficile Médiapost aura une fois de plus été absente en matière d'augmentation salariale, seul l'accord sur l'intéressement si durement arraché par la CFDT apportera un léger souffle. La pression du Groupe La Poste, qui reste en difficulté dans le domaine du courrier avec une baisse de 6%, aura eu un impact sur les distributeurs de Médiapost de l'île de France où un projet EIDG continue de rendre de l'activité, en l'occurrence, des UG à La Poste sans contrepartie pour les salariés.

L'année 2013 aura aussi été une année électorale, où la CFDT a confirmé sa première place avec 24,52% des voix. A l'issue de ces élections, une cabale et alliance contre la CFDT pour prendre le pouvoir au CCE nous cantonnera dans un rôle de spectateur et nous ne nous priverons pas de dénoncer toutes dérives de ces mêmes OS qui ont joué contre la CFDT. Dans cette alliance de circonstance la CFDT y entrevoit une volonté de bloquer toutes négociations.

Dès lors il sera très difficile de renouer avec le dialogue social notamment sur la déclinaison des avancées issues des accords ANI, avec de nouvelles mesures pour les salariés et des droits nouveaux. Médiapost n'échappera pas aussi à une négociation locale au regard des dernières annonces du gouvernement sur le pacte de responsabilité dans les entreprises.

Médiapost doit également en tirer toutes les conséquences après plusieurs années de rapport de force, de propositions minimalistes dans des accords qui auraient, s'ils avaient été plus audacieux, porteurs d'avancées sociales. La CFDT n'a eu de cesse de réclamer des accords gagnants-gagnants, espérons que Médiapost en prenne enfin conscience, autrement elle ne récoltera que ce qu'elle aura semé. L'année 2014 sera donc une année charnière mais décisive pour Médiapost...

SOMMAIRE

2 [Projet EIDG](#)

2 [Bilan EIDG en IdF](#)

2 [Tableau de bord](#)

3 [Calcul du temps de travail](#)

3 [Prime d'intéressement](#)

4 [CRC de Reims](#)

4 [Vie du CHS-CT](#)



Le *Journal des Médiapostiers* reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le *Journal des Médiapostiers* est votre journal.

Marc VEYRAT est le centralisateur : veyrat.marc2@wanadoo.fr

PROJET EIDG (Étude de l'Impact de la Disparition des Gratuits)

Un peu d'histoire : Lors de la réunion du CCE du 05 février 2013, le Président du CCE nous a annoncé ce fameux projet EIDG, qui concerne à nouveau une bascule des UG de Médiapost vers la Poste, soit deux millions de boîtes transférées sur les trois années à venir (2013/2014/2015). Certains membres du CCE dont la CFDT se sont opposés à ce transfert car il a un impact direct sur l'emploi à Médiapost. Avec la CGT et UNSA nous avons nommé le secrétaire Patrick PERRUET pour ester en justice. Lors de l'audience du 15 octobre 2013, aucun membre du CCE n'était présent, ainsi le juge a décidé de reporter l'audience au 19 novembre 2013.

La CFDT était présente à la deuxième audience mais à nouveau l'ensemble des autres OS a déserté le tribunal, laissant le secrétaire du CCE seul face à Médiapost et sa batterie d'avocats ! Malgré les contestations que la CFDT a pu formuler, le dossier suit son cours et face à la nouvelle équipe issue des dernières élections, le projet EIDG ne sera qu'amplifié. En effet, la CFDT première organisation syndicale ne sera plus représentée et n'aura plus qu'un rôle d'observateur. La cabale montée en s'alliant contre



notre organisation pour accéder au pouvoir du CCE aura des conséquences pour les distributeurs. Nous pouvons donc déjà affirmer que nous ne poursuivons pas l'action juridique car le secrétaire est évincé et n'a plus d'autorité pour représenter le CCE! De plus nous pouvons affirmer que cette cabale leur permettra de bloquer toute évolution pour les salariés de Médiapost notamment celles issues des accords ANI : contrat minimum de 24h (Médiapost depuis plusieurs années a réduit ses temps complets 35h par des temps partiels en dessous de 20h), la mutuelle

(en attente depuis 2012 actée dans l'accord salarial), formation professionnelle... et maintenant les nouvelles mesures sur l'accord compétitivité! Affaire à suivre

Bilan EIDG 2013 en Ile de France

Communes	Nbres de boîtes	Nbres d'UG
Nanteuil les Meaux	6683	24
St Thibault les Vignes	2041	6
Vaux le Pénil	14147	41
Buchelay	3916	14
Coignières	2679	5
Equevilly	1213	3
Chilly Mazarin	139	1
Etampes	3980	11
Lisses	1047	2
Balnc Ménil	38	1
Domont	5063	18
St Ouen L'aumône	4788	16
Total	45734	142

Quel est l'avenir des Médiapostiers en IDF, quand on sait que le projet EIDG continuera en 2015 !! Distributeurs (trices), n'hésitez pas à contacter vos délégués du personnel CFDT ou les délégués syndicaux CFDT, afin de vous accompagner lors de vos changements de secteurs. Nous restons à votre entière disposition.

La CFDT sera vigilante sur le respect des procédures mises en place par Médiapost.

Jean Michel DEHENRY- DSR	jean-michel.dehenry@orange.fr	06 60 65 68 37
Marc VEYRAT – DSR	veyrat.marc2@wanadoo.fr	06 08 71 57 08
Jean Marc DAUDANS -DSR	utiles@club-internet.fr	07 77 82 48 52
Guy LEPOIRE – DSR	lepoire@rocketmail.fr	06 62 36 34 07
Claudine BRINGART – DSC	clau.bringart@orange.fr	06 47 70 46 32

Calcul du temps de travail

Depuis le 16 juin 2010, la quantification préalable du temps de distribution des prospectus est remise en cause par un arrêté de la cour de cassation. Nombre d'organisations syndicales ont préféré juridiquement contester «la pré-quantification du temps de travail» sans réelle volonté de s'asseoir autour de la table pour négocier un accord d'entreprise ou de branche permettant à chaque salarié distributeur d'être sur une rémunération lui permettant d'avoir toutes ses heures de distribution payées. Malgré les batailles juridiques annulant les différents décrets d'application de la loi sur le calcul du temps de travail mais ne remettant pas en cause celle ci, les salariés sont restés seuls face à leurs problèmes d'heures effectuées mais non payées. Les négociations dans les branches n'ont pas été fructueuses car seule la CFDT souhaitait un accord. A nouveau face à cette inertie au niveau de la branche, la direction de Médiapost propose aux organisations syndicales de négocier un accord sur le sujet. La CFDT se saisit de cette ouverture de négociation sur un accord d'entreprise pour que très rapidement les salariés ne soient plus lésés en matière d'heure payées lors de la distribution sur le terrain. L'objectif pour nous, première organisation syndicale, est de faire valoir le dialogue social au détriment du juridique, qui jusqu'aujourd'hui, est plutôt néfaste pour les salariés. Nous espérons que nos camarades seront plus véloces lors de ces négociations pour faire des

propositions que d'attendre un décret qui répondrait à leurs attentes. Pour la CFDT comme dans beaucoup de domaines tels que les accords ANI, la négociation et le dialogue social doivent primer. Le but de ce nouvel accord est donc de vérifier que la durée effective du temps de travail correspond bien au temps réel effectué, sur toutes les tâches, et donne droit à une rémunération. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui car le temps de distribution n'est pas payé à son juste niveau. La direction lors des premières rencontres nous affirme dans son préambule que si la durée est supérieure, le salarié peut alors prétendre à un rappel de salaire... Nous sommes loin d'être aussi confiants, car quand la réalité des prix sera affichée, la direction pourrait éventuellement revoir son jugement! Des nouvelles dispositions



Des nouvelles dispositions sont donc à l'étude pour trouver un meilleur accord, plus juste et plus équitable dans les termes, entre la direction de Médiapost et les organisations syndicales. Médiapost souhaite aller au bout du processus de négociations, et nous convie autour d'un accord de méthode afin de s'inscrire aussi dans cette démarche. La CFDT première organisation, bien évidemment, ira au bout du processus mais restera vigilante quant à la finalité de cet accord d'entreprise qui devra être réalisé avant la fin de cette année. La CFDT tiendra informé l'ensemble des personnels sur l'avancée de ces négociations.

Tableau de bord

SMIC

Depuis le 1er janvier 2014

Taux horaire brut : **9,53 euros**

Mensuel brut : **1 445,38 euros**

SALAIRE

Indice du salaire horaire de base ouvrier au 1er janvier 2014 :

+ 0,6 % soit **1,01 %** sur 1 an

SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2014

Plafond annuel : **37 548 euros**

Plafond mensuel : **3 129 euros**

ALLOCATIONS FAMILIALES

Jusqu'au 31 mars 2014

2 enfants : **128,57 euros**

3 enfants : **293,30 euros**

4 enfants : **458,02 euros**

Des élections partielles se sont tenues sur la plateforme de Chilly Mazarin. La CFDT reste représentative, et c'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons l'élection de Marie Cécile BEUGNET et Noëlle PHILIPOT. La CFDT remercie les électeurs de Chilly Mazarin pour la confiance qu'ils nous témoignent et nous donnerons les moyens à nos élus pour qu'ils soient performants et à la pointe pour porter vos revendications. Ils seront en appui et soutien de Eugénio MARC délégué du personnel. Le travail au quotidien se portera sur l'amélioration de vos conditions de travail, et sur le respect des droits individuels et collectifs ! D'ores et déjà, vous pouvez adresser vos doléances pour qu'elles soient retraduites en questions DP...

PRIME D'INTÉRESSEMENT

Une négociation pugnace qui porte ses fruits !

C'est une première à Médiapost, la prime d'intéressement sera versée à l'ensemble des salariés. Que l'on soit issu de la distribution ou en activité dans les DR et le Siège, chaque salarié touchera cette prime selon un principe d'équité et solidaire! La CFDT a signé en date du 28 juin 2013, l'avenant sur l'intéressement. Après plusieurs mois de négociations, enfin, la direction avait accepté notre proposition : un seul critère, le ROP (Résultat Opérationnel national) ayant pour objectif : 10 millions d'euros. Pour obtenir 75 % de la prime, Médiapost devait obtenir un ROP minimum de 7,5 M d'euros.

En signant cet avenant, la CFDT donne la possibilité à tous les salariés, du distributeur au cadre, de percevoir cette prime, en fonction de son temps de travail effectif dans l'entreprise.

La direction nous a annoncé que le ROP obtenu est de: 9,3 Millions d'euros. Nous obtenons ainsi 75 % de la prime avec une somme à partager entre tous de 1,6 Million euros. La CFDT se félicite de cette avancée sociale, car jusqu'à maintenant le bénéfice de cette prime d'intéressement évinçait une partie du personnel! Cette première bataille nous ouvre des perspectives pour l'avenir et la CFDT sera toujours au service des salariés pour améliorer leur quotidien, notamment en matière de rémunération. Pour les prochaines négociations sur l'intéressement de 2014 nos revendications sont d'ores et déjà posées : améliorer l'acquis de 2013 ! A suivre...

